

Profanation de la tombe d'Arafat Dj: Voici ce que risquent les personnes interpellées

12 personnes ont été interpellées suite à la profanation de la tombe de Dj Arafat quelques heures après son inhumation, nous a annoncé Vincent Toh Bi Irié le préfet d'Abidjan.

Selon le code pénal ivoirien, est puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 50.000 à 500.000 francs, quiconque :

- Trouble une cérémonie ou un convoi funéraire ;
- Viole ou profane le lieu où repose un mort ;
- Dégrade ou souille un monument funéraire ;
- Profane ou mutilé tout ou partie d'un cadavre inhumé ou non ;
- Outrage ou frappe publiquement un cadavre ;
- Fait disparaître ou soustrait un cadavre ou une partie de cadavre.

En rappel Vendredi 30 août, plusieurs milliers de chinois (surnom donné aux mélomanes de Dj Arafat) étaient présents au stade Félix Houphouët Boigny pour rendre une dernière fois hommage à leur idole, le roi de la Chine. Le lendemain samedi, l'inhumation a été faite dans l'intimité familiale au cimetière de Williamsville, dans la commune d'Adjamé (Centre d'Abidjan).

Quelques heures après son inhumation, la tombe et le cercueil ont été ouverts par des fans. Certains parmi eux faisaient des directs sur les réseaux sociaux, pour vérifier si c'était lui ou pas. Des Photos et des vidéos qui sont devenus virales ont fait le tour de la toile.